

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2008
Publication : 30/05/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N°

2008-68-1

Séance du vendredi 23 mai 2008

CONCESSIONS DE LOGEMENTS DANS LES COLLEGES : Collège Jean MACE à MULHOUSE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°E6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU l'article R 216-15 du Code de l'Education relatif à l'attribution des logements dans les établissements publics locaux d'enseignement, par conventions d'occupation précaire,
- VU la délibération de la Commission Permanente du 30 octobre 1998 approuvant le modèle de convention d'occupation précaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le Président du Conseil Général à signer une convention d'occupation précaire d'un logement dans le collège Jean MACE à MULHOUSE au bénéfice de Madame Caroline MARTIN, conformément aux indications du rapport.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER